

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME
D'ADJOINT·E TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE – SPECIALITE PEINTRE
Ouvert à partir du 14 octobre 2024**

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'administrations parisiennes spécialité peintre est ouvert à partir du 14 octobre 2024 (date de la première épreuve).

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

Au sein de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) ou dans l'une des directions suivantes, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), l'Établissement Public Paris Musées (EPPM), Direction La direction des solidarités (DSOL) et la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) Les adjoint·e·s techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les 3 600 bâtiments municipaux, (en charge de l'entretien du patrimoine d'équipements).

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Vous intégrez un atelier et une équipe rassemblant des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment

L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation :

- Assurer tous les travaux de peinture en bâtiment (travaux neufs, réhabilitation, réaménagement, restauration).
- Exécuter des travaux de préparation de fonds, enduisage, peinture, laquage, projection au pistolet, vernis.
- Poser des revêtements de sols tous types (moquettes en lés, en dalles, revêtements thermoplastiques, caoutchouc..., poses collées, sur poissant ou lés soudés)
- Poser des revêtements muraux (tissu, toile de verre, etc.)
- Poser des faux plafonds / dalles de planchers techniques

MISSION QUOTIDIENNE :

Travail en site occupé, Possibilité de travail en hauteur, exposition aux produits chimiques, port de charges lié aux missions, port d'équipements de protection individuelle (EPI), formation professionnelle et habilitante.

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de la première épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES ÉPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I - Épreuves d'admissibilité :

- 1) Sélection des dossiers par le jury

II - Épreuves d'admission :

- 1) **Entretien de motivation** et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (*durée totale 15 minutes – coefficient 1*)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'un peintre.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants :

Les missions d'un peintre, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris.

Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve d'admission.

- 2) **Épreuve pratique** de mise en situation professionnelle d'une *durée d'environ 1h30 minutes*.
(coefficient 1)

- recherche de teinte / réchappissage / pose de toile de verre / coupes et passage du tuyau / pose du calicot / enduit suivant plan.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat.e.s recruté.e.s seront nommé.e.s stagiaires puis titularisé.e.s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé.e.s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir **DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 20 SEPTEMBRE 2024**

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Devront être impérativement joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation...)

Les candidats reconnu.e-s travailleur.euse-s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- un certificat médical récent établi par un médecin agréé.e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>)

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint·e technique de 1ère classe – spécialité peintre par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

→ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

→ ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Le document est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

➤ Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE

Les candidat·e·s dont le dossier est recevable seront convoqué·e·s pour passer les épreuves d'admission :

I - Épreuves d'admission :

1) **Entretien de motivation** et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (*durée totale 15 minutes – coefficient 1*)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'un peintre.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants :

Les missions d'un peintre, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris.

Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve d'admission.

2) **Épreuve pratique** de mise en situation professionnelle d'une durée d'environ 1h30 minutes. (*Coefficient 1*)

- recherche de teinte / réchampissage / pose de toile de verre / coupes et passage du tuyau / pose du calicot / enduit suivant plan.

Les candidat·e·s nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé·e·s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois.

À l'issue de cette période, ils-elles sont titularisé·e·s, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.